

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées ARCH-FAM-2021-0-0815](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur le directeur général des Postes, 15 \[avril 1846\]](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur le directeur général des Postes, 15 [avril 1846]

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

Collection **Correspondant.e.s**

[Administration des postes \(France\)](#) est destinataire de cette lettre  
[Sabran, Véran \(vers 1811-1874\)](#) est cité(e) dans cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[15 avril 1846](#)

Lieu de rédactionEsquéhéries (Aisne)

Destinataire[Administration des postes \(France\)](#)

Lieu de destinationParis

### Description

RésuméÀ propos d'un procès-verbal dressé par la gendarmerie de Leschelle (Aisne) à l'encontre du voiturier Chevalier pour avoir transporté un colis postal adressé par Godin vraisemblablement au domicile parisien de Véran Sabran et contenant des cheveux destinés à une magnétiseuse ; Godin demande l'indulgence pour le voiturier.

NotesLe brouillon occupe la partie inférieure du folio 66v, et le folio 67r.

## Mots-clés

[Ésotérisme](#), [Médecine](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées

- [Chevalier \[monsieur\]](#)
- [Sabran, Véran \(vers 1811-1874\)](#)

Lieux cités

- [3, rue Saint-Joseph, Paris](#)
- [Étreux \(Aisne\)](#)
- [Leschelle \(Aisne\)](#)
- [Origny-Sainte-Benoite \(Aisne\)](#)
- [Paris](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomAdministration des postes (France)

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

ActivitéAdministration

BiographieAdministration française des postes à Paris.

---

NomSabran, Véran (vers 1811-1874)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Fouriérisme
- Industrie (grande)
- Métiers de la confection

BiographieIndustriel et fouriériste français né à Nîmes (Gard) vers 1811 et décédé à Paris en 1874. Véran Sabran fonde en 1839 une fabrique de toiles pour la teinture et l'impression à Mont-d'Origny-Sainte-Benoîte (Aisne), entre Guise et Saint-Quentin, et une maison de négoce de ses produits à Paris. Sabran est fouriériste et à ce titre, il est en relation depuis les années 1840 avec Jean-Baptiste André Godin. Sabran rend visite à Godin à Esquéhéries en mars 1846, et son nom est régulièrement mentionné par Godin dans sa correspondance avec l'École sociétaire. Dans une lettre de 1847, il est domicilié au 3, rue Saint-Joseph, Paris. Les deux industriels sont assez étroitement liés, puisqu'en 1853 Véran Sabran propose à Godin de le représenter au collège Chaptal à Paris où Émile Godin, fils de Jean-Baptiste est élève en internat. Il est actionnaire de la société de colonisation euroéo-américaine du Texas, créée en 1854 par Victor Considerant et dont Godin est un des gérants. Véran Sabran visite le Familistère de Guise en octobre 1871.

## Informations sur le document source

CoteARCH-FAM-2021-0-0815

Collation1 p. (66v, 67r)

Nature du documentBrouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservationFamilstère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

12 avril

Monsieur Paquet

Je puis seulement répondre à votre lettre du 3 courant  
et vous dire que je ne puis rien comprendre à ce  
que vous dites au sujet des ~~500~~ piés est un avis bien tardif en  
effet car il ya plus de six ans que je vous en ai fourni des piés  
depuis mes piés ont été réglés et réglés par l'administration  
je trouve presque déplace la réclamation que vous me faites  
car à ce sujet des piés provenant de chez moi si toutefois  
vous êtes réellement de ~~ma part~~ dont vous ne pouvez trouver  
le doublement. ~~vous pouvez en prendre d'autres si en échange au pié~~  
et on me les rendrait ~~graves~~ ~~oua~~ ~~qu'on me les remettrait~~.  
il n'y a rien à changer dans le pié et mes piés d'après  
le dernier cours que j'en ai remis

17

Monsieur le Directeur Général des postes

Monsieur

Je vous prie de bien vouloir examiner  
comme un fait d'humanité d'envoyer de mettre la  
gendarmerie de la (arrondissement de Versailles) se trouvant  
à Lebellet. Dans le cas de dresser procès verbal contre  
le nommé chevalier de nousion pour un paquet cacheté  
considéré comme lettre trouvée dans sa voiture le 10 courant

ce paquet provenant de moi je considère comme un devoir  
à remplir d'appeler votre attention sur ce sujet en vous soumettant  
les détails des circonstances qui donnent lieu à cette affaire veuillez  
sous prie Monsieur le directeur m'accorder assez d'attention  
pour en prendre connaissance.

un de mes amis Monsieur V. Sabran nept. demeurant  
rue St Joseph 3, à Paris est venu me voir le 29 mars dernier  
je le traitais d'une personne dont la vie est gravement compromise  
par une maladie contre laquelle les secours de la médecine sont  
restés impuissants il me fit la proposition de lui envoyer  
quand il m'en donnerait avis une onche de cheveux de cette personne  
afin de la soumettre à une somnambule de Paris pour voir  
si l'on obtiendrait pas du magnétisme le remède que l'on  
a pu trouver jusqu'ici

le 2 avril contre mon attente Monsieur Sabran  
m'envoyai Dorigny un de ses employés en voiture particulière  
pour avoir les chevaux la personne malade étant absente  
et l'express ayant l'obligation de retourner le ~~même~~ jour même  
il fut arrêté que je ferais parvenir cette meute de chevaux  
le lendemain 3 avril avant le soir à originy M Sabran  
devant partir immédiatement après pour Paris.

le 3 avril enfin vers 10 heures de ce matin garris pu obtenir  
les chevaux <sup>la prise des lettres dont j'attends</sup> mais il m'était impossible de profiter de voir  
de la poste pour en faire l'envoi attendu que le premier  
courrier n'aurait pu les remettre que plus d'un jour trop tard.  
en cette circonstance Monsieur le Directeur je ne consultai  
que le espoir de soulager une personne souffrante et le désir  
de répondre à l'impresement d'un ami je fis donc un paquet  
de gros papier peron & garanti le plus soigneusement les chevaux  
et chargeai quelqu'un de le porter au voiturier chevalier qui  
pouvait remettre le paquet le jour même

par une circonstance des plus singulières le voiturier  
oublia de faire sa commission sans avoir avoué sa  
négligence et huit jours après il se proposait de remettre  
le paquet à son adresse quand la gendarmerie en a  
fait la saisie.

maintenant Monsieur le Directeur les suites de cette  
affaire peuvent avoir les conséquences les plus fâcheuses  
pour le malheureux voiturier porteur du paquet compromettant  
ses chevaux et sa voiture sont sa seule ressource je vous  
laisse à apprécier ce qu'il en adviendra si la loi lui est  
appliquée dans toute sa rigueur je puis vous affirmer  
sur l'honneur que depuis 2 ans que je me suis de ce  
messager je lui ai toujours su apporter le plus grand soin  
pour éviter de se trouver porteur de quoi que ce soit de  
résort de l'administration des postes et sous ses ordres je  
espère que le cas dont il s'agit ne pourrait être un  
sujet de spéculation de part ni d'autre.

Et est l'exposé fidèle d'une affaire pour laquelle je vous espère  
que vous ne me laisserez pas le regret d'avoir pu compromettre  
involontairement l'honneur et la vie d'un pauvre homme  
je suis confiant dans et acte de dévouement de votre part  
et je suis prié de me rendre avec la plus parfaite considération